



Communauté de pratique (CdP) SÉBAA d'IRCC pour le Nord-Est de Toronto – 1ère reunion

Compte rendu

Le compte rendu complet, incluant la liste de présence, sera transmis sous peu.

Jeudi 26 février 2026

14h00 à 16h30

Format hybride

Note taker: Isobel Goddard (**NET LIP**)

Remarque : Le présent compte rendu peut être lu conjointement avec la présentation de la réunion.

Item	Discussion	Follow Ups
Bienvenue, reconnaissance territoriale, présentations, consentement à l'enregistrement	<ul style="list-style-type: none">• La réunion a débuté par un partage d'information sur les mesures d'accessibilité prévues, y compris l'interprétation en anglais/français et en ASL.• Une reconnaissance du territoire a été présentée.• Les consignes pratiques pour les participants présents sur Zoom et dans la salle ont été expliquées, y compris l'enregistrement de la réunion, pour lequel les participants n'avaient ni questions ni objections.• L'ordre du jour et l'objectif de la réunion ont été présentés : <p>Objectif de la réunion : principalement permettre à la Communauté de pratique de recevoir l'information nécessaire</p>	

	<p>pour voter afin de désigner l'organisme responsable des futurs travaux de la CdP.</p>	
<p>Suivis de la 1ère réunion: Zones, FAQ, recettes gagnantes</p>	<p>Des mises à jour ont été présentées concernant les éléments suivants de la réunion 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Zones de la CdP : IRCC a confirmé que les zones sont toujours en cours d'élaboration et qu'elles seront présentées à la CdP lorsqu'elles seront prêtes. • Pratiques exemplaires : Lors d'une réunion tenue avec des membres de la CdP du Sud-Ouest de Toronto, IRCC a été invité à partager des pratiques exemplaires provenant d'autres CdP au Canada, où le modèle a déjà été mis en œuvre. IRCC a informé le NET LIP avant cette réunion que ce travail est en cours et sera partagé dès qu'il sera prêt. • FAQ : IRCC a reçu toutes les questions de la réunion précédente et a fourni des réponses à 21 questions, en anglais, pour cette réunion. Afin d'optimiser le temps pendant la réunion, les questions et réponses concernant 7 questions pertinentes à l'objectif de la réunion ont été lues à voix haute afin que les participants puissent les entendre en anglais ou en français. <p>Le document complet sera traduit professionnellement et transmis à tous les membres de la CdP sous peu.</p>	<p>IRCC fournira des zones provisoires pour examen et validation lors d'une prochaine réunion de la CdP.</p> <p>IRCC fournira un document sur les pratiques exemplaires lorsqu'il sera prêt.</p> <p>Le NET LIP fera traduire la liste complète des questions et la transmettra à tous les membres de la CdP d'ici le 4 mars.</p>
<p>Présentation des organisation nommées pour diriger les communautés de pratique avec une période de questions et réponses.</p>	<p>Une organisation a confirmé sa propre mise en candidature pour le rôle d'organisme responsable de la CdP lors de cette réunion — le NET LIP.</p>	<p>Le NET LIP transmettra la présentation à tous les membres pour référence.</p>

	<p>Avant la date limite des mises en candidature, The Neighbourhood Organization (TNO) s'était également portée candidate. Cette information avait été communiquée aux participants de la CdP dans l'ordre du jour transmis avant la réunion. TNO a par la suite décidé de retirer sa candidature et a expliqué à la CdP qu'elle avait finalement choisi d'exercer son rôle en tant que membre du consortium du NET LIP et fournisseur de services directs au sein de la CdP afin de collaborer et de soutenir le développement et l'avancement de la CdP.</p> <p>Le NET LIP a présenté les raisons pour lesquelles il constituerait un choix approprié pour le rôle d'organisme responsable de la Communauté de pratique, notamment sa compréhension :</p> <ul style="list-style-type: none">• des exigences de la CdP ;• des rôles et responsabilités de l'organisme responsable de la CdP ;• de la manière dont le NET LIP assumerait les points 1 et 2 ;• de son plan pour soutenir la CdP dans l'atteinte de ses objectifs. <p>Le NET LIP a souligné que l'exigence pour l'organisme responsable est de proposer les éléments ci-dessus et de créer un espace permettant à la CdP d'en discuter, de les ajuster au besoin, de les approuver et de travailler efficacement à la mise en œuvre du plan.</p> <p>Des informations contextuelles ont été fournies à la suite d'une question concernant les organisations présentes dans chacune des CdP actuelles à Toronto : toute organisation participant aux deux CdP est admissible à faire partie des deux. Toute organisation qui estime devoir participer aux deux CdP mais qui n'y est pas inscrite peut communiquer avec l'organisatrice (Isobel, NET LIP) afin d'être</p>	<p>Le NET LIP transmettra cette présentation, ainsi que toute autre information pertinente, aux organismes financés par IRCC afin qu'ils puissent en tenir compte durant le processus de vote.</p>
--	---	--

	<p>mise en contact avec le TSW LIP, qui organise la CdP parallèle pour le Sud-Ouest de Toronto.</p>	
<p>Pause</p>		
<p>Renseignements sur le processus de vote du dirigeant des communautés de pratique</p>	<p>Le NET LIP a proposé qu'un vote puisse tout de même avoir lieu malgré une seule mise en candidature, car il pourrait servir à mesurer le niveau d'appui des organisations admissibles. Cela permet également de respecter la demande exprimée lors de la 1^{re} réunion de maintenir l'anonymat du processus.</p> <p>Le NET LIP a proposé que la CdP s'entende sur les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le pourcentage minimal d'organisations admissibles devant voter (quorum) pour que le résultat soit valide ; 2. le pourcentage minimal de votes en faveur du NET LIP comme organisme responsable de la CdP pour qu'il puisse assumer ce rôle. <p>Les points suivants ont été soulevés :</p> <p>Point 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participants de la CdP ont convenu que, puisque le vote sera anonyme, le NET LIP ne pourra pas relancer individuellement les organisations admissibles pour compléter le vote avant la date limite du 6 mars ; le pourcentage ne devrait donc pas être trop élevé, d'autant plus qu'il s'agit d'une période très occupée de l'année pour les personnes et les organisations. 	<p>Le NET LIP transmettra l'information de vote aux électeurs admissibles, ainsi que l'information issue de la réunion, d'ici 15 h le vendredi 27 février.</p> <p>Le vote sera ouvert jusqu'au 6 mars à 17 h.</p> <p>Les résultats du vote seront annoncés le lundi 9 mars à tous les membres de la CdP.</p> <p>Les électeurs admissibles recevront l'information de vote destinée aux représentants désignés de la CdP, qui devront se consulter et soumettre un seul vote au nom de leur organisation.</p>

	<p>Point 2 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les avis étaient partagés quant au pourcentage, mais plusieurs participants penchaient vers la proposition du NET LIP voulant que 80 % des organisations ayant voté doivent appuyer la candidature. <p>Une question a été posée quant à la possibilité de tenir le vote pendant la réunion. Il a été précisé que, puisque toutes les personnes présentes ne sont pas admissibles à voter, le vote aurait lieu après la réunion auprès des organisations admissibles.</p> <p>Il a également été demandé et clarifié que toute organisation financée par IRCC participant aux deux CdP est admissible à faire partie des deux et, par conséquent, à voter dans chacune d’elles.</p> <p>Il a été discuté et généralement convenu que l’organisation assumant le rôle d’organisme responsable de la CdP devrait conserver ce rôle jusqu’à la fin de la période de l’entente contractuelle en cours.</p> <p>Un consensus a été atteint sur les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Pourcentage minimal d’organisations admissibles devant voter (quorum) pour valider le résultat — 50 % + 12. Pourcentage minimal de votes en faveur du NET LIP comme organisme responsable de la CdP pour qu’il puisse assumer le rôle — 80 %	
Discussion dirigée sur le plan initial d'une communauté de pratique	De nombreux commentaires ont été partagés lors de la réunion, notamment sur les éléments que la CdP devra prendre en	Les questions soulevées par la CdP seront regroupées et transmises aux membres de la

	<p>considération pour assurer une transition réussie vers le nouveau modèle de DNS.</p> <p>Il a été proposé et convenu que cette discussion pourrait être reportée à une réunion ultérieure.</p>	<p>CdP, ainsi qu'à IRCC pour obtenir des réponses officielles.</p> <p>L'organisme responsable de la CdP, une fois confirmé, reprendra cette discussion ultérieurement.</p>
Prochaines étapes, clôture	<p>Les prochaines étapes ont été décrites :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les organismes financés par IRCC recevront les éléments suivants d'ici 15 h le vendredi 27 février :<ul style="list-style-type: none">o les présentations de cette réunion ;o les instructions et l'échéancier pour le vote.- Les membres non financés par IRCC recevront les présentations d'ici la fin de journée du vendredi 27 février.	<p>Toute question soulevée par les membres après la réunion doit être transmise au NET LIP à l'adresse isobel@torontonorthlip.ca afin d'être compilée pour l'organisme responsable de la CdP.</p>